

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 49 (1904)
Heft: 1

Artikel: Réorganisation militaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-338168>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIX^e Année

N° 1

Janvier 1904

RÉORGANISATION MILITAIRE

Dans le débat qui va s'ouvrir sur la réorganisation militaire, la *Revue militaire suisse*, comme journal, ne se fera le champion d'aucun projet spécial, mais laissera aux membres de son Comité de rédaction, à ses collaborateurs et aux personnes qui auront recours à sa publicité toute liberté d'exposer leurs idées et de formuler des propositions.

Il y aurait en effet le plus grand intérêt à ce que les officiers prennent la peine d'étudier quelques-unes des questions que soulèvera la réorganisation. En déclarant dans son discours au Conseil national que les projets élaborés par le Département militaire seraient soumis aux officiers du haut commandement et aux cercles intéressés, avant d'être présentés aux Chambres fédérales, M. le conseiller fédéral Muller, chef du Département militaire, a certainement reconnu aux officiers le droit de discuter ces projets et les questions qu'ils soulèvent.

Seulement, les projets élaborés par le Département militaire ne sont pas encore connus ; certains, il est vrai, ont déjà été communiqués au commandement supérieur, mais il est peu probable qu'ils soient prochainement livrés à la publicité. Quels sont donc les points sur lesquels une discussion pourrait utilement s'engager dès maintenant ?

Le Comité de rédaction de la *Revue militaire suisse*, après avoir pris conseil d'un officier supérieur d'un haut rang, propose à l'étude des officiers les questions énumérées ci-après. Ce n'est pas un programme proprement dit, car ces questions n'embrassent qu'une très faible partie de celles que soulève la révision de nos lois militaires ; quelques-unes sont d'un intérêt

général ; d'autres se rapportent plus spécialement à l'infanterie. Il ne faut pas d'ailleurs les considérer comme un ensemble indissociable, demandant à être traité intégralement.

Cela dit, voici notre questionnaire :

1^o Etendue de l'obligation du service.

Les grandes catégories de l'armée et répartition entre ces catégories des classes d'âge.

Faut-il maintenir les quatre catégories actuelles ou les réduire à trois ou même à deux ?

2^o Les écoles de recrues doivent-elles être précédées ou non de l'instruction militaire préparatoire ? Cette dernière peut-elle être définitivement rendue obligatoire ?

3^o Comment l'*école* pourrait-elle servir de préparation au service militaire ? Quelles devraient être les prestations à imposer à cet égard aux membres du corps enseignant ; et quelles devraient aussi être leurs obligations par rapport au service ?

La participation financière de la Confédération aux dépenses de l'instruction primaire pourrait-elle être utilisée dans ce but ?

4^o L'instruction militaire préparatoire pourrait-elle être remplacée par un cours préliminaire (*Vorkurs*) précédent l'école de recrue et ayant lieu la même année que celle-ci ? La saison d'hiver pourrait-elle être mise à profit pour ce cours préliminaire et comment pourrait-il être organisé (conditions matérielles des casernes, places d'exercices, etc., et cadres) ?

5^o Les cours de répétition annuels ; leur durée ; le nombre de classes à y appeler (tout en maintenant le principe de la concentration du service sur les plus jeunes classes d'âge).

6^o Organisation de l'instruction spéciale pour le grade de sous-officier et celui d'officier. Faut-il, malgré une plus longue durée donnée à l'école de recrues, conserver l'école de sous-officiers ?

L'aspirant-officier doit-il faire une école de recrues comme sous-officier, ou bien est-il préférable de prolonger d'une durée équivalente l'école d'aspirant-officier, en y ajoutant encore une partie de la durée de l'école de tir ? L'école de tir serait réduite ainsi à une durée de quinze jours, par exemple, et serait destinée aux premiers-lieutenants.

7^o Quelle doit être l'étendue de l'obligation de servir imposée aux officiers ? Devraient-ils être astreints à servir dans une catégorie quelconque, quels que soient leur âge et leur grade ? Ou bien cette obligation ne doit-elle être imposée qu'aux officiers revêtus d'un certain grade, par exemple aux capitaines et aux officiers supérieurs ? ou bien aux officiers supérieurs seulement ?

8^o Quelle doit être l'organisation des écoles centrales et des cours tactiques pour officiers ?

9^o Quelle doit être l'organisation du corps des officiers-instructeurs ?

Les instructeurs doivent-ils être assimilés ou non à des fonctionnaires ?

Doit-on conserver une classification analogue à celle actuellement en vigueur, ou bien doit-on employer les officiers-instructeurs suivant leur grade, non seulement dans les écoles ou cours militaires mais dans les bureaux de l'administration militaire ?

Le traitement fixe, qui est la caractéristique du fonctionnaire, devrait-il être remplacé par une solde :

a) Une solde de disponibilité (*Wartegeld*), qui varierait suivant le grade ; et

b) La solde du grade pour les jours effectifs de service ?

10^o Le commandement supérieur doit-il être confié à des officiers permanents, dont la position matérielle serait analogue à celle des officiers-instructeurs, le divisionnaire remplissant, par exemple, les fonctions :

a) Du chef de l'arme pour l'organisation des écoles militaires et pour l'administration en général (relations avec les cantons) ;

b) De l'instructeur d'arrondissement pour l'instruction des troupes, sans toutefois commander lui-même les écoles ?

Ce questionnaire, nous le répétons, ne prétend nullement être complet, même dans la limite, où il se meut, des principes généraux. On pourrait y ajouter aussi l'étude de l'organisation des troupes.

Il va sans dire, au surplus, que la *Revue militaire suisse* sera reconnaissante à ses camarades officiers s'ils veulent bien lui indiquer les points se rapportant à leur arme qu'ils estimeraient utile de mettre en discussion.

LES DEUX JOURNÉES

DE

MANŒUVRES DU I^{er} CORPS

CONTRE LA DIVISION COMBINÉE

en 1903

(Carte des manœuvres 1 : 100 000. — Livraison d'août 1903).

Les manœuvres du I^{er} corps contre une division combinée avaient été placées, par le Département militaire suisse, sous la direction de M. le colonel Bleuler, commandant du III^e corps d'armée.

La division de manœuvre formée de troupes des II^e et IV^e corps d'armée et forte de quatorze bataillons, sept escadrons, deux compagnies de mitrailleurs et six batteries était commandée par le colonel d'état-major Wasmer, chef d'état-major du IV^e corps d'armée.

Voici quelle était la situation générale le soir du 13 septembre :

« Une *armée rouge*, qui a franchi le Jura neuchâtelois et les Franches-Montagnes, s'est heurtée à une *armée blanche* sur la ligne de la Thièle et de l'Aar.

» Un *corps d'armée rouge*, venant de Genève, a atteint la ligne de la Broye supérieure. »

Le stationnement des deux adversaires pendant la journée du 13 septembre était le suivant :

I^{er} corps d'armée (supposé marchant sur Fribourg en deux colonnes) :

Brigade de cavalerie et mitrailleurs sur la ligne Siviriez-Brenles-Chesalles ; état-major à Siviriez.

Avant-garde de la I^{re} division dans le secteur Vauderens-Ursy-Vuarmarens-Rue.

Avant-garde de la II^e division dans le secteur Montet-Chavannes.

Etat-major de corps : Moudon.

1^{re} division entre la Broye et la Bressonnaz ; état-major : Carrouge.

2^{me} division entre la Bressonnaz et la ligne Grange-Verney-Boulens-Mentue ; état-major : Moudon.

Régiment artillerie 9 : Corelles-le-Jorat, Ropraz, Mézières.

Equipage de ponts I : Ecublens, Eschiens.

Compagnie de télégraphistes I : Moudon.

Train des subsistances : Palézieux.

Les deux avant-gardes couvrent le corps sur la ligne Bouloz-Replanaz-Praz de Vaud-Les Crauses de Plan-Villaret. Elles maintiennent la liaison avec la cavalerie.

Limite intérieure des secteurs : ruisseau à l'ouest de Morlens.

La 2^{me} division fait garder la ligne Villaret-Grange-Verney-Boulens.

Le chef du génie veille à la liaison télégraphique entre Siviriez-Carrouge et Moudon.

DIVISION COMBINÉE

Etat-major : Fribourg.

Brigade d'infanterie V : état-major et un régiment, Fribourg; un régiment à Avry sur Matran, Corjolens, Onnens, Lovens.

Brigade d'infanterie IX : état-major à Grolez; un régiment à Léchelles, Pontchaux, Noréaz, Chesopelloz, Autafond, Nierlet-les-Bois, Grolez; un régiment à Prez, Grandsivaz, Mannens.

Bataillons de carabiniers 3 et 5 : Neyruz, Matran, Villars.

Guides 4 à Villars-les-Jones.

Brigade de cavalerie IV et compagnie de mitrailleurs 4 : Payerne et Corcelles.

Compagnie de mitrailleurs 2 à Neyruz.

Artillerie : Matran, Villars, Corminboeuf, Givirier, Grange-Pacot, Courtepin, Cormérod.

Compagnie d'aérostiers à Belfaux.

Les avant-postes étaient placés de la Broye à l'est de Fétigny par Torny, Lentigny, Cottens jusqu'à la Glâne ; les ponts sur la Glâne à Neyruz, Matran, Villars étaient occupés.

La direction des manœuvres avait décidé que l'état de guerre commencerait le 13 septembre, à 6 heures du soir, et se prolongerait jusqu'à la fin du combat du 15 septembre.

La situation spéciale du 1^{er} corps d'armée et sa tâche pour le 14 septembre résultent de l'ordre suivant :

Le 1^{er} corps a l'ordre de se porter par Siviriez, Romont et Fribourg sur Berne.

PREScriptions SPÉCIALES CONCERNANT LA MANŒUVRE.

La ligne Chavannes-les-Forts-Siviriez-Chesalles-Bussy-Neyruz près Thierrens ne sera pas franchie par un escadron d'exploration avant le 13 septembre, à 6 h. du soir ; par le reste de la cavalerie avant le 14 septembre, à 6 h. du matin.

Les autres troupes du corps d'armée ne franchiront pas la ligne Vauderens

(gare)-Ursy-Vuarmarens-Chavannes-Neyruz près Thierrens, avant le 14 septembre, à 7 h. 30 du matin.

La première brigade de cavalerie, cantonnée en avant du front et couverte par des patrouilles fixes d'observation sur la ligne Romont-Prévonloup-Curtilles, reçut alors des instructions pour le service d'exploration dans la direction de Romont et Fribourg.

Le commandant de la brigade prit les dispositions suivantes : un escadron d'exploration (5) fut dirigé sur la ligne Villarimboud-Chatonnaye avec l'ordre de pousser ses patrouilles dans le secteur Fribourg-Matran-Torny-le-Grand-Payerne ; deux patrouilles fixes furent postées à Orsonnens et à Villarlod pour surveiller le terrain entre la Glâne et la Sarine.

En outre deux officiers furent chargés de reconnaître la praticabilité du terrain entre la Glâne et la Broye.

En attendant les renseignements que devait fournir la cavalerie, le commandant de corps émit, à 7 heures du soir, un ordre de rassemblement pour le lendemain :

1^{er} CORPS D'ARMÉE.

Moudon, 13 septembre 1903, 7 h. s.

ORDRE DE RASSEMBLEMENT POUR LE 14.

1. Rien de nouveau de l'ennemi.
2. Le 1^{er} corps reprendra demain matin sa marche sur Fribourg.
3. La 1^{re} brigade de cavalerie, avec les mitrailleurs, se mettra en mouvement à 6 h. du matin dans la direction de Fribourg, en explorant dans la direction de la ligne Fribourg-Payerne. Une patrouille (supposée) gagnera par Corbières la rive droite de la Sarine.

Les autres troupes se trouveront rassemblées à 7 h. 15 matin :

Avant-garde de la 1^{re} division à Ursy.

Gros de la 1^{re} division, régiment d'artillerie 9, compagnie de télégraphistes, au nord de Rue.

Demi-compagnie de guides 2, brigade IV, gr. d'artillerie I/2, une compagnie génie 2, à Vuarmarens.

Demi-compagnie de guides 2, bat. de carabiniers 2, brigade III, gr. d'artillerie II/2, une compagnie génie 2, lazaret II, à Moudon entre la Broye et la gare, le bataillon de carabiniers en colonne de marche sur la route de Chesalles, la tête à un kilomètre de la gare. Les avant-postes couvrent le rassemblement par des postes d'observation à Bionnens, Esmonts, Morlens et Crauses-de-Plan.

4. L'équipage de ponts se trouvera à 9 h. à Moudon où il recevra des ordres. Le train de subsistances se rend à Granges, où il cantonnera.

Distributions le 14, à 7 h. matin, à Moudon-gare.

Train de bagages de la 1^{re} division et des troupes de corps sera réuni à 9 h. du matin à Ursy. Celui de la II^e division à 9 h. 30 du matin à Moudon-gare.

Malades sur le dépôt de Moudon.

Chevaux malades d'après l'ordre de corps 2.

5. Distribution des ordres à 6 h. 45 matin à la Croix (route Moudon-Vuarmarens). Les commandants des divisions, des brigades III et IV, du régiment d'artillerie 9 et de la compagnie de télégraphistes s'y trouveront.

Je quitterai Moudon à 6 h. pour me rendre à la Croix.

Le commandant du 1^{er} corps d'armée,

TECHTERMANN.

Les intentions du commandant de corps pour la marche du lendemain sont faciles à reconnaître dans cet ordre de rassemblement. La tâche du 1^{er} corps consistant à marcher par Romont sur Fribourg et Berne, la route principale est celle d'Ursy, Siviriez, Romont, Cottens, Fribourg, c'est celle que suivra le gros du corps d'armée : I^{re} division et artillerie de corps. D'autre part, divers indices laissant présumer la présence de forces ennemis en avant de Fribourg, il n'eût pas été prudent d'engager tout le corps d'armée sur cette route qui suit le fond de la vallée de la Glâne et il était nécessaire de rester, pendant la marche en avant, maître des hauteurs entre Glâne et Broye. La marche sur plusieurs colonnes avait en outre l'avantage de faciliter le mouvement et de permettre un déploiement plus rapide en cas de rencontre avec l'adversaire.

* * *

Les nombreux renseignements reçus de la cavalerie pendant la soirée du 13 et la nuit suivante (l'état-major de la brigade de cavalerie à Siviriez avait été relié par le télégraphe de campagne avec Moudon) constatèrent la présence d'infanterie et d'artillerie ennemis à Mannens, Montagny-la-Ville, Lentigny, Chénens, Neyruz, Matran, Groley et Fribourg ainsi que de cavalerie à Payerne et environs et d'une compagnie d'aérostiers à Belfaux. Les avant-postes de l'adversaire semblaient se trouver sur la ligne Cottens-Torny-le-Grand.

Les avant-postes du 1^{er} corps étaient formés par les unités ci-après :

I^{re} division : Bat. 1, une compagnie à Bouloz, une à Replanaz. Bat. 2, une compagnie à Bionneis, une à Praz-de-Vaud.

Bat. car. 1, une compagnie à la sortie nord de Vuarmarens.

II^e division : Bat. 19, une compagnie sur route Chavannes-Brenles, une compagnie couvre les routes Moudon-Chesalles,

et Moudon-Villaret. Bat. 14 garde les routes Moudon-Lucens, Moudon-Neyruz, St-Cierges-Thierrens.

Le 14, à 6 h. 45 matin, sur la place de distribution des ordres à la Croix, le commandant du I^{er} corps reçut du quartier général de son armée l'ordre suivant :

ARMÉE ROUGE. — ORDRE POUR LE 14 SEPTEMBRE.

Quartier général de Neuchâtel, 13. 9. 03, 11 h. s.

« 1. Notre armée attaquerá après-demain, 15 septembre, l'ennemi dans ses positions sur la Thièle et l'Aar.

» 2. Pour faciliter cette offensive, le I^{er} corps se portera sur les hauteurs entre le lac de Morat et la Sarine et agira contre le flanc gauche de l'ennemi. »

Commandant en chef de l'armée.

L'ordre de mouvement du I^{er} corps pour le 14 septembre, donné de vive voix à 6 h. 45 matin, à la Croix, disait :

1. Des forces ennemis ont atteint la ligne Chénens-Torny; Payerne est occupé par la cavalerie ennemie.
2. Le I^{er} corps reprend sa marche sur Fribourg.
3. La brigade de cavalerie s'est mise en marche à 6 h. de Siviriez sur Vilarimboud et Fribourg.
4. Le I^{er} corps s'avance en trois colonnes :

Colonne de gauche.

Comm. : comm. II^e div.
Brigade infanterie III
Bataillon carabiniers 2
Demi-guides 2
Gr. artillerie II/2
1 compagnie sapeurs
Lazaret 2.
Route Moudon-Chesalles-Lovattens-Dompierre-Châtonnaye-Torny.

Colonne du centre.

Brigade infanterie IV
Demi guides 2
Gr. artillerie I/2
Une comp. sapeurs
par Vuarmarens-Saulgy-Mont-de-Brenles-Hennens-La Rochettaz-Villarimboud-Lentigny.

Colonne de droite.

I^{re} division
Régiment artillerie 9
Compagnie de télégr. I
route Siviriez-Romont-Villa St-Pierre-Fribourg

La colonne de gauche détachera une compagnie d'infanterie avec une forte patrouille de guides sur la route Moudon-Lucens-Payerne.

Départ des trois colonnes 7 h. 30.

Le commandant de corps marchera d'abord avec la colonne de droite, puis avec celle du centre.

De son côté le commandant de la division de manœuvre avait reçu l'ordre suivant :

ARMÉE BLANCHE. — ORDRE POUR LE 14 SEPTEMBRE.

Quartier général d'Aarberg, 13 septembre 1903, 2 h. s.

A la division de manœuvre.

« 1. Notre armée attend l'ennemi dans les positions qu'elle a fortifiées sur la Thièle et l'Aar.

» 2. Vous recevez l'ordre de marcher à la rencontre du corps d'armée ennemi annoncé sur la Haute-Broye et de le refouler; de toute façon vous l'empêcherez à tout prix de continuer sa marche. »

Commandant de l'armée.

Prescriptions de manœuvres :

La ligne Fétigny-Torny-Lentigny-Cottens-Neyruz ne sera pas franchie par un escadron d'exploration avant le 13 septembre, à 6 h. s.

» le reste de la cavalerie	»	14	»	6 h. m.
» les autres troupes	»	14	»	7 h. 10 m.

La distance à vol d'oiseau entre les deux lignes de démarcation est de 18 $\frac{1}{2}$ km.; la division de manœuvre ayant une avance de 20 minutes, la rencontre devait avoir lieu sur la ligne Prévonloup-Billens.

Le commandant de la division de manœuvre donne, le 13 à 4 h. s. à Fribourg, un ordre de rassemblement pour le lendemain, ensuite duquel la division devait se trouver à 6 h. 45 m. formée en deux colonnes, derrière ses avant-postes.

La IV^e brigade de cavalerie avec la IV^e compagnie de mitrailleurs, devait quitter Torny à 6 h. m. et s'avancer sur les hauteurs entre Broye et Glâne contre la ligne Moudon-Vuarmarens. Il lui est enjoint de ralentir de son mieux la marche de l'ennemi sur la route Middes-Rossens-Prévonloup-Brenles.

Le gros de la division forme la colonne de droite forte de douze bataillons, une compagnie de guides, six batteries et la compagnie d'aérostiers. Cette colonne se forme sur la route Corjolens-Prez-Corserey-Torny, la pointe de l'avant-garde à la sortie ouest de Torny-le-Grand.

La colonne de gauche : deux bataillons de carabiniers, un peloton de guides et une compagnie de mitrailleurs, se rassemble à la lisière nord-est de Lentigny.

Puis à 6 h. 15 à Corserey, l'ordre de mouvement fut donné comme suit :

La colonne principale marche par Torny-le Grand-Middes-Châtonnaye-Rossens-Villars-Bramard-Dompierre-Prévonloup.

La colonne de gauche de Lentigny par Villarimboud, la Folliaz-par la forêt et en laissant Lussy à gauche, sur Romont.

La cavalerie des deux partis le 14 au matin.

L'escadron 5 avait passé la nuit à Villarimboud. Il avait reçu l'ordre de se porter à 6 h. m. sur Châtonnaye pour couvrir la route de Payerne. Cet escadron, qui occupait le défilé de Sédeilles, fut attaqué par la IV^e brigade qui le refoula facilement.

A 6 h. m. la I^re brigade quitte Siviriez, se portant sur la Folliaz en deux colonnes, régiment 1 à gauche, régiment 2 à droite par Romont-Villa-St-Pierre.

Le régiment 1 qui s'était porté trop à gauche rencontra la IV^e brigade au sud de Sédeilles à 7 h. 40 m. et fut refoulé dans la direction de Prévonloup ; le régiment 2 atteignit à 7 h. Lussy et se porta sur la Folliaz où il arrive à 7 h. 20.

Vers 8 h. 15 la colonne de gauche de la division de manœuvre entrat avec sa tête à Villarimboud. Cette colonne avait quitté Lentigny à 7 h. 10 mat. et marchait par Raffort, Villarimboud sur la Folliaz dans l'ordre suivant : une compagnie du bataillon de carabiniers 3 comme avant-garde, puis les bataillons 3 et 5 et la compagnie de mitrailleurs II.

La pointe fut prise sous le feu des dragons et des mitrailleurs de la I^re brigade qui avaient occupé la lisière de la forêt (le commandant de la colonne, lieut.-colonel Gertsch, se trouvait derrière la section de pointe). La compagnie de tête se déploie, mais la cavalerie rouge apprenant qu'une colonne ennemie marchait sur Romont par la forêt, se replie dans la direction de Prévonloup.

Dans les environs de Prévonloup le 2^e régiment de cavalerie se heurte à la IV^e brigade blanche vers 9 h. 20 du matin et cherche ensuite le contact avec les têtes de son infanterie (IV^e brigade).

La brigade de cavalerie blanche restait à ce moment maîtresse des hauteurs entre Prévonloup, Dompierre et Romont.

* * *

Retournons auprès des colonnes du I^r corps qui s'apprêtent

à se mettre en marche à 7 h. 30 m. et suivons tout d'abord la colonne de gauche.

Rassemblée à l'est de la gare de Moudon, elle se mettait en mouvement dans l'ordre suivant :

Avant-garde . . .	Bataillon carabiniers 2,
Gros	Régiment 6,
	Groupe II/2,
	Régiment 5,
	Compagnie sapeurs II/2,

par la route Chesalles-Lovattens-Prévonloup-Dompierre-Villars-Bramard.

La pointe de l'avant-garde franchit, à 8 h. 55, le ravin de Lovattens puis traverse le village. La tête du gros va y pénétrer à 9 h. 20, lorsque des mitrailleurs ennemis qui s'étaient cachés dans le village pendant le passage des carabiniers, ouvrent le feu sur la tête du gros et sur l'état-major de division. Le bataillon 18 déploie une compagnie, mais les mitrailleurs se sont déjà retirés.

A 9 h. 35 le bataillon de carabiniers se déploie à la sortie nord de Prévonloup, contre des tirailleurs ennemis à la lisière de Dompierre. C'était la tête de l'avant-garde de la colonne blanche de droite qui marchait de Villars-Bramard sur Dompierre.

Rassemblée ainsi que nous l'avons vu sur la route Prez-Corseray-Torny-le-Grand, la division blanche s'était mise en mouvement dans l'ordre suivant :

Avant-garde . . .	Bataillon 51.
"	50.
	Trois compagnies bat. 49.
	Artillerie 1/3.
	Une compagnie bat. 49.
	Compagnie d'aérostiers.
Gros	Régiment 18.
	Gr. II/3.
	» II/5.
	Brigade V.

Renseigné par sa cavalerie, le commandant de la division blanche avait donné, vers 9 h. 20, les ordres pour le déploiement.

La IX^e brigade marchera par Dompierre et la V^e s'avancera à gauche par la forêt à l'est de Villars-Bramard sur Prévonloup.

A 9 h. 30 le bataillon 51 se déploie sur la hauteur au sud de Dompierre, et dix minutes après les bataillons 49 et 50 viennent se placer le premier à gauche le second à droite du 51. Les carabiniers 2 sont refoulés.

Le groupe d'artillerie I/3 s'avance dans Dompierre, mais vu la proximité des carabiniers ne peut entrer en position et doit faire demi-tour sous le feu pour se rendre à Cerniaz où il ne prendra position que vers 11 heures.

La colonne de gauche de la II^e division s'est également déployée; à 9 h. 45 le régiment 6 traverse Lovattens en deux colonnes et prolonge la gauche des carabiniers avec deux puis trois bataillons (17, 18, 16, de la droite à la gauche).

Le groupe d'artillerie II/2 prend position à 10 heures à la lisière nord du bois de Lovattens et ouvre le feu à 10 h. 03 contre l'infanterie et l'artillerie ennemie.

Le régiment 5 se masse en réserve derrière l'aile gauche.

Ce déploiement offensif de la colonne de gauche est appuyé par le feu du groupe d'artillerie I/2 de la colonne du centre qui prend position à 10 h. 05 au sud de Prévonloup, tirant sur Villars-Bramard.

De son côté la division blanche amène l'artillerie du gros en position et les groupes II/3 et II/5 s'installent vers 10 h. 05 sur la hauteur au sud-est de Villars.

A 10 heures toute la III^e brigade se porte en avant, le régiment 5 renforce la première ligne avec trois compagnies.

A 10 h. 15 les deux lignes d'infanterie sont à 50 m. l'une de l'autre, à 300 m. environ au sud de Dompierre. Le combat est arrêté par les juges de camp.

Le régiment 18 arrive avec sa tête à 10 h. 15 à Dompierre, le bataillon 53 se déploie dans Dompierre à droite du régiment 17 qui a déjà dû reculer quelque peu; les bataillons 52 et 54 n'arrivent plus à se déployer.

Les juges de camp donnent le village de Dompierre aux troupes rouges, mais le régiment 17 ne voulant pas se retirer, les sept bataillons de la II^e division poussent leur attaque jusque dans Dompierre et vers 10 h. 30 la IX^e brigade se replie sur Villars-Bramard, poursuivie par le régiment 6 déployé.



La colonne rouge du centre, rassemblée à Vuarmarens, avait

à suivre la crête de la colline par des chemins de prés et de forêts en mauvais état. Elle avait cependant une légère avance sur la colonne de gauche et marchait dans l'ordre suivant :

Avant-garde . . .	Bataillon 20.
	Compagnie sapeurs I/2.
Gros	2 bataillons régiment 7.
	Artillerie I/2.
	Régiment 8.

Le bataillon 20 se heurte, à 9 h. 15, à la brigade de cavalerie IV qui occupait le bois au nord d'Hennens et la refoule, mais ne pousse pas résolument en avant, voulant laisser arriver la colonne de gauche. Nous avons vu son groupe d'artillerie entrer au feu à 10 h. 05 au sud de Prévonloup pour aider la III^e brigade.

La cavalerie ennemie abandonne le petit bois et vient occuper la lisière sud des bois « Au Bossens ».

Lorsque la colonne de gauche se fut emparée de Dompierre, la colonne du centre reprit son mouvement sur « Au Bossens » et pénètre dans les bois vers 10 h. 40 en faisant suivre son groupe d'artillerie sur le plateau à l'est du bois de Dompierre.

* * *

La I^{re} division avait reçu, à 7 h. 15 à Ursy, un ordre de mouvement et devait marcher dans l'ordre suivant :

Avant-garde.

Commandant : Colonel Köchlin.
 Bataillon carabiniers 1,
 Régiment infanterie 1,
 2 pelotons guides 1,
 Régiment artillerie 1,
 $\frac{1}{2}$ bataillon génie 1.
 Entre l'avant-garde et le gros art. I/9.

Gros.

Régiment infanterie 2,
 Artillerie II/9,
 Brigade II,
 Télégraphistes 1,
 Train de combat,
 Lazaret 1.

Le gros suit l'avant-garde à 1 km.; l'artillerie I/9 marche entre l'avant-garde et le gros (le commandant de corps désirait

s'assurer la possibilité de renforcer le plus tôt possible la colonne du centre par l'artillerie de corps lorsque les chemins permettraient d'atteindre les hauteurs).

Il est recommandé à l'avant-garde de ne pas franchir la voie ferrée à Arrufens, mais de suivre le côté gauche de la voie jusqu'au passage sous-voie au nord de Romont.

L'avant-garde devait se mettre en marche à 7 h. 30.

$\frac{1}{2}$ peloton de guides,
Bataillon 2,
 $\frac{1}{2}$ peloton de guides,
Carabiniers 1,
Génie,
Régiment artillerie I,
Bataillon 1,
» 3.

Il y eut malheureusement un peu de retard dans la mise en mouvement du bataillon d'extrême avant-garde et ce retard de 5-10 minutes devait influencer sensiblement toute l'activité de la division pendant cette journée, comme nous le verrons plus loin.

Au moment où, à 9 h. 05, le commandant de division qui marchait en tête du gros de l'avant-garde, arrive au nord de Droggens, il reçoit divers rapports indiquant qu'une colonne ennemie entrée à 8 h. 15 à Villarimboud se dirigeait sur Romont. C'était la colonne de gauche de la division combinée.

A 9 h. 20 cette colonne est vue descendant de Lussy sur Romont et le régiment d'artillerie 1 s'établit immédiatement avec le groupe I/1 à gauche de la route, à la lisière est du bois de Droggens, et le groupe II/1 plus en arrière sur la crête au nord de Droggens, mais le but disparaît derrière Romont avant que le feu ait pu être ouvert.

La colonne blanche que nous avons vue arrêtée par le régiment de cavalerie 2 et les mitrailleurs à la Folliaz, ne se remit en marche qu'à 8 h. 30 et se dirigea au travers du bois jusqu'à l'ouest de Lussy puis directement sur Romont. La pointe atteint à 9 h. 40 le passage sous-voie au nord de Romont, lorsque le commandant apprend que l'infanterie rouge longe le pied ouest de la colline et qu'une section rouge est dans Romont.

La colonne blanche gravit rapidement la pente, chasse les soldats rouges et occupe, à 9 h. 50, les lisières ouest, sud et est de la ville.

Le bataillon d'extrême avant-garde de la 1^{re} division (bat. 2) avait une patrouille d'officiers qui entrait à Romont par le sud quand les carabiniers y entrent par le nord ; elle est refoulée.

Le bataillon 2, qui longeait la voie ferrée, oblique immédiatement à droite, cherchant à gagner lui aussi les hauteurs, mais il doit traverser la gare et lorsque ses tirailleurs gravissent la pente les carabiniers blancs et les mitrailleurs garnissent les murailles et l'obligent à reculer. *Arrivé 10 minutes plus tôt le bataillon 2 était maître de Romont* ; la 1^{re} division va être forcée de déployer sept bataillons avant de pouvoir passer.

A 9 h. 53 le régiment d'artillerie 1 ouvre le feu dès que les carabiniers garnissent les murs et s'avancent même sur certains points jusqu'à la crête militaire.

Protégé par le feu de l'artillerie, le bataillon de carabiniers 1 débute à droite à Arrufens et se dirige sur le front sud de la ville contre le cimetière, il déploie à 10 h. 10 ses quatre compagnies et entraînant le bataillon 2 lui aussi complètement déployé il s'élance à l'assaut. Les carabiniers blancs, qui n'ont encore mis en ligne que peu de compagnies, reculent et les carabiniers rouges pénètrent dans le cimetière, mais ils sont bientôt refoulés à leur tour par les réserves blanches et doivent redescendre la pente à 10 h. 20 matin.

Le régiment de cavalerie 1, qui se trouvait à ce moment avec les mitrailleurs à Billens, fait ouvrir le feu à 10 h. 20 par les mitrailleurs contre Romont.

Le groupe I/1 se porte à 500 m. en avant à l'ouest d'Arrufens et canonne également les mitrailleurs blancs.

Peu après 10 h. le groupe II/9 qui, après avoir passé Siviriez, avait reçu du corps l'ordre de se porter sur la hauteur par Villaranon et Hennens, avait également ouvert le feu sur Romont avec les batteries 8 et 50 au sud-ouest d'Hennens et la batterie 7 à 10 h. 10 au nord-est du même village, de sorte que dès 10 h. quatre batteries et dès 10 h. 10 sept batteries agissent contre Romont.

Le commandant de la 1^{re} division met le régiment 2 à la disposition du commandant de l'avant-garde et lui donne l'ordre de pousser énergiquement en avant. La II^e brigade avancera jusqu'à la crête à la lisière nord du bois de Drogrens. Cette brigade quitte la route et se porte en avant en formation ouverte.

Après l'échec des bataillons 2 et carabiniers 1, les bataillons 1

et 3 ainsi que le demi-bataillon du génie sont portés en avant pour prolonger la ligne de feu à droite en la débordant et l'enlevant.

Le groupe II/1 s'avance à son tour et vient, à 10 h. 30, se placer à la droite du premier groupe. Pendant quelques minutes la batterie de gauche (1) dirige son feu contre des mitrailleuses à la lisière des bois de Dompierre vers « Au Bossens » (ces mitrailleuses combattaient le régiment 7).

A 10 h. 30 le groupe II/9 s'avance avec deux batteries d'Hennessens sur Billens, la batterie 8 s'établit au sud-ouest de Billens et la batterie 50 au sud ; ouverture du feu 10 h. 39.

Un nouvel assaut des bataillons 1, 2, 3, carabiniers 1 et $\frac{1}{2}$ génie est de nouveau refoulé par les juges de camp.

Le groupe I/9 avance à son tour sur Billens, mais trouvant les positions déjà occupées par les batteries 8 et 50, il se porte sur la colline au nord de Billens, vers la lisière est du petit bois de Prévonloup et n'entre plus en position.

Le groupe I/1 se porte en avant sur Billens pour mieux atteindre le flanc ouest de Romont.

Le régiment 3 reçoit l'ordre de s'avancer à l'ouest de Romont pour prolonger le régiment 1 à gauche.

A 10 h. 40 le régiment 2, entièrement déployé (4 à droite, 6 au centre, 5 à gauche), prolonge le régiment 1 à droite, il enveloppe Romont sur le front est ; le régiment 4 se porte sur Billens comme réserve de division. Enfin, après un feu violent des sept et demi bataillons et des sept batteries, un nouvel (quatrième) assaut réussit ; l'infanterie rouge pénètre dans Romont à 10 h. 55 et chasse les carabiniers blancs et leurs mitrailleuses de la ville après un combat de rues acharné.

Il faut ajouter que le groupe I/2 avait également canonné Romont dès 10 h. 40 depuis la hauteur de « Au Bossens » et agi très efficacement sur les troupes blanches qui abandonnaient la ville.

Situation du 1^{er} corps peu avant 11 heures.

A l'aile droite, la 1^{re} division appuyée par l'artillerie de corps vient de s'emparer de Romont et poursuit le détachement Gertsch par un feu très efficace d'artillerie et d'infanterie.

La colonne du centre s'avance sur « Au Bossens » ; son régi-

ment de tête, régiment 7, pénètre dans la forêt à « Au Bossens. »

La colonne de gauche appuyée par le groupe I/2 s'est emparée de Dompierre et poursuit la IX^e brigade sur Villars-Bramard.

A 11 heures le commandant de corps ordonne :

I^{re} division marche sur Lussy-Villarimboud-Lentigny.

II^e division marche sur Châtonnaye.

Régiment artillerie 9 s'avance jusqu'à la Rochette et attend à l'entrée du bois.
Brigade cavalerie I se porte sur Villarimboud-Lentigny.

Division de manœuvre avant 11 heures.

Nous avons vu la IX^e brigade rejetée de Dompierre sur Villars-Bramard vers 10 h. 40.

La brigade de cavalerie IV avec ses mitrailleuses avait pour tâche de se maintenir en possession de la lisière des bois « Au Bossens » jusqu'à l'arrivée de la V^e brigade ; attaquée par le 7^e régiment elle doit se replier lorsqu'à 10 h. 40 le régiment 10, venant de Villars-Bramard déployé sur une ligne (28 à droite, 30 au centre, 29 à gauche), pénètre dans la forêt ; le régiment 9 se dirigeait sur la Rochette et Romont, mais ne parut que plus tard à la lisière sud-est avec le bataillon 26 à droite, 27 au centre et deux compagnies du 25 à gauche. Plus à gauche encore les mitrailleurs IV tiennent la lisière entre la Rochette et Lussy. Deux compagnies du bataillon 25 sont restées avec l'artillerie et les aérostiers.

Le régiment 10 se heurte dans la forêt de « Au Bossens » au régiment 7 qui était également déployé (20 à gauche, 21 au centre, 19 en échelon à droite).

A 11 h. le régiment 8 débordait le 7^e en deuxième ligne à gauche.

Le groupe I/2 est au sud de « Au Bossens ».

Un combat très violent s'engage dans la forêt, les unités se mélangent, les juges de camp font retirer le régiment 7 au sud des bois et le régiment 10 au nord des bois. Le groupe I/2 prend une position plus en arrière pour battre la lisière de « Au Bossens » à 11 h. 10.

Peu auparavant, vers 10 h. 45, le commandant de la division blanche avait retiré la IX^e brigade dans une position au sud de Villars-Bramard, l'aile gauche appuyée au bois de Bossens, l'aile droite repliée en arrière du ravin, puis peu après il se décide

à se replier sur les hauteurs de Châtonnaye-la-Bruyère et donne vers 11 h. les ordres suivants :

L'artillerie se rend de suite en position à Middes ;

La IX^e brigade se retire sur Sédeilles et Châtonnaye et s'établit à cheval de la route Châtonnaye-Middes ;

La brigade V se replie sur la Bruyère et place un régiment en arrière à gauche comme réserve ;

La brigade de cavalerie IV couvre le flanc gauche ;

Les carabiniers prennent position à Villarimboud.

L'artillerie eut de la peine à passer à Sédeilles où la route était encombrée de trains de combat et de voitures sanitaires ; elle n'arriva qu'à 12 h. 50 à Middes.

Le régiment artillerie 3 prit position à l'ouest, le groupe II/5 à l'est de la route Châtonnaye-Middes.

Cette artillerie ouvrit le feu à 12 h. 53 sur le régiment 7, puis à 1 h. sur l'artillerie de la II^e division à Sédeilles.

Toute la neuvième brigade, (moins le bataillon 53 qui se replie à l'est de Cerniaz (741), se rendit de Villars-Bramard par le bois sur Rossens et Sédeilles et se rencontra à la croisée des routes dans la forêt avec la V^e brigade, ce qui cause un grand embûchement.

Sortis du bois les bataillons furent remis en ordre et se replièrent, poursuivis par le 7^e régiment, bataillons 19 et 20 en première ligne, bataillon 21 en deuxième ligne.

Vers 2 heures la situation du gros de la division blanche était la suivante :

Brigade IX à Châtonnaye avec le régiment 17 en première ligne, un bataillon poussé en avant jusqu'au ravin ;

Brigade V à la Bruyère, régiment 9 en première ligne, régiment 10 en deuxième ligne ;

Artillerie, régiment 3 à l'ouest, II/5 à l'est de la route sur les hauteurs de Middes ;

Brigade cavalerie IV à la lisière des bois à l'est de Sédeilles.

A 11 h. 05 la colonne de gauche de la II^e division s'était remise en marche sur Villars-Bramard, carabiniers à l'avant-garde puis régiment 5 ; l'artillerie suivait.

A 11 h. 50, à la sortie de Villars-Bramard, les carabiniers se déploient pour poursuivre l'adversaire par le feu.

A 12 h. 05, lorsque le régiment 6 en deuxième ligne arrive à la hauteur de Rossens, la III^e brigade reçoit l'ordre d'occuper Vil-

larzel avec le régiment 6 et de garder le régiment 5 en réserve sur l'aile gauche.

La colonne du centre avait repris, à 11 h. 30, le mouvement en avant, régiment 7 en tête au travers des bois de Bossens.

* * *

Devant l'aile droite du 1^{er} corps les carabiniers blancs quittaient Romont à 10 h. 45 ; les mitrailleurs vont prendre une position de repli sur la hauteur 810 près de Lussy ; le bataillon 5 les suit, le 3^e couvre la retraite qui s'effectue rapidement sous le feu très violent de la 1^{re} division.

Arrivés à 11 h. 20 à la hauteur de Lussy, les bataillons continuent la retraite sur Villarimboud ; le détachement se masse à 12 h. près de ce village avec une compagnie à la lisière sud du petit bois de la Folliaz et trois compagnies en avant de la lisière est du même bois.

La 1^{re} division pousse le groupe II/1 en avant de la gare de Romont. La brigade I un peu désorganisée par la traversée de la ville pousse le bataillon 3 en avant et se reforme au pied nord de la colline, derrière le talus du chemin de fer.

Le commandant de division ordonne à 11 h. :

La 1^{re} brigade avec carabiniers 1 et 1/2 génie laisse un bataillon pour la garde de la lisière nord de Romont (bat. 3) et poursuit avec le reste dans la direction du point culminant de la forêt (810) Mont de Lussy, laissant Lussy à droite.

La II^e brigade marche sur la Rochette et le saillant du bois 747. Le régiment d'artillerie soutient ce mouvement.

La brigade I s'avance par régiments accolés des deux côtés de la voie, à droite le régiment 1 (bataillons 1 et 2 en première ligne, carabiniers 1 et 1/2 génie en réserve derrière l'aile droite) ; à gauche le régiment 2 (bataillons 4 et 6 en première ligne, bataillon 5 en deuxième ligne derrière le centre).

La brigade II est sensiblement en arrière, elle s'avance direction la Rochette, régiment 3 en première ligne, précédé par ses tirailleurs ; le régiment 4 suit en colonnes de marche parallèles, les bataillons à environ 800 m. d'intervalle débordant à gauche.

Ce mouvement commençait à 11 h. 20 lorsque des tirailleurs ennemis apparaissent à la lisière des bois de la Rochette (régiment 9). L'artillerie s'avance, le groupe II/1 prend position à 11 h. 30 sur la route à flanc de coteau au nord-ouest de Romont,

le groupe I/1 près de la gare de Romont ; ces quatre batteries canonnent la lisière des forêts jusqu'au moment où, à 11 h. 50, les lignes ennemis disparaissent sous la pression de la IV^e brigade.

Peu après 11 heures la direction des manœuvres ordonna au I^{er} corps de ne pas poursuivre au delà de la ligne Grange-la-Batiaz-la Folliaz-Sédeilles. Cet ordre fut communiqué aux différentes colonnes à mesure qu'elles s'approchaient de cette ligne de démarcation.

Vers midi les premières lignes de la I^{re} division atteignent la lisière du bois ; la brigade I continue la poursuite direction la Folliaz ; la brigade II devient réserve de division et marche sur Rossens-Sédeilles.

La première brigade progresse dans la formation antérieure, quatre bataillons en première ligne, trois et demi en deuxième ligne (le bataillon 3 avait reçu l'ordre de rejoindre).

Le régiment 1 traverse le bois entre Lussy et Villarimboud en longeant la lisière et débouche à 12 h. 55 à la Folliaz ; le bataillon 1 surprend les deux bataillons de carabiniers massés vers Villarimboud et qui venaient de prendre sous leur feu la brigade de cavalerie I à en Coudray.

Les carabiniers blancs se replient en désordre et font occuper par les mitrailleurs II une position de repli près du Raffort. Pendant cette retraite ils sont chargés encore par la brigade de cavalerie.

A 1 h. 30 les carabiniers occupent la lisière des bois de la Quéquenerie ; le régiment 1 ne poursuit pas au delà de la lisière nord de Villarimboud.

Le régiment 2 avance par Mont de Lussy et débouche vers les maisons au nord-ouest de la Folliaz sans avoir rencontré de résistance.

La II^e division, arrivée vers une heure sur la ligne de démarcation, fait occuper Sédeilles par la IV^e brigade.

Le groupe I/2 prend position au nord de Rossens et canonne l'infanterie ennemie en retraite sur Châtonnaye.

La troisième brigade occupe Villarzel et le groupe II/2 prend position au sud-est de Villarzel et ouvre son feu à 1 h. 25 contre l'artillerie de Middes.

Le régiment d'artillerie 9 avait reçu, après la prise de Romont, l'ordre d'appuyer la colonne du centre et s'était porté, I/9

en tête, sur Prévonloup; il se préparait à marcher sur Rossens lorsqu'il reçut, à 12 h. 30, l'ordre de s'arrêter.

Entre 1 h. 30 et 2 h. le feu cesse peu à peu sur tout le front et le commandant de corps donne, devant Rossens, l'ordre de stationnement.

NOTA. Pendant le combat de Romont l'ambulance 1 avait établi une place principale de pansement à Hennens, le personnel sanitaire du régiment 2, un poste de secours dans une ferme à l'ouest de la route Romont-Arrufens. Un second poste de secours fut installé plus tard sous le pont du chemin de fer au nord de Romont.

(A suivre.)

